

PROCES VERBAL de la réunion du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance à la salle polyvalente de Croisilles sous la présidence de Madame MAILLOUX Elisabeth, Maire.

Etaient présents : 9

MAILLOUX Elisabeth, Maire

MORAUX Christian, SENECHAL Isabelle, adjoints

BEAUDOUIN Laëtitia, BOUQUEREL Sophie, GOMIS Vincent, LEPAUVRE Pascale, MEILINK Gerritje,

VAUTIER Jean-Paul, Conseillers municipaux

Excusés : 2 : LEVALLOIS Laetitia, PITEL Vincent

Absents : 1 - SABINE Nelly

Quorum : 7

Date de Convocation : 06/12/2023

Secrétaire de séance : LEPAUVRE Pascale

o ORDRE DU JOUR :

- Parcours santé : Organisation réunion publique
- Chemins communaux (régularisation)
- Cloche de l'Eglise
- Admission en non-valeur des créances de faible valeur
- Remboursement achat de Noël
- Organisation des vœux
- Projets 2024
- Bulletin municipal
- Commissions communales et intercommunales
- Questions diverses

Madame le Maire demande s'il y a des observations sur le dernier procès-verbal en date du 14 novembre 2023. Sans observations, le procès-verbal est approuvé.

Madame le Maire demande d'ajouter 1 point à l'ordre du jour :

- o Poteaux

PARCOURS SANTE - Organisation réunion publique

Monsieur GOMIS Vincent, conseiller municipal chargé du projet du parcours santé, a rencontré le mercredi 6 décembre 2023, le commercial et la personne qui sera chargé du chantier de l'entreprise KOMPAN, en présence également de Madame BOUQUEREL Sophie, conseillère.

Sur le terrain, il est évoqué l'implantation du parcours santé en fonction des aménagements actuels, il est précisé qu'une distance de 10 mètres de chaque côté sera laissé en gazon puis une haie sera plantée (à réaliser par la commune) afin de séparer les pavillons du lotissement et les agrès du parcours.

Planning prévisionnel de l'installation :

- Terrassement et pose des jeux : du 18 au 22 mars 2024
- Pose des bordures : du 25 au 29 mars 2024
- Empierrement : du 2 au 5 avril 2024
- Pose du sol souple (si météo favorable) : du 8 au 12 avril 2024
- Réception de chantier / bureau de contrôle : mi-avril 2024.

Il est proposé de programmer une réunion publique, soit début janvier, soit le 17 ou 18 janvier 2024 (distribution flyer à organiser). A définir.

CHEMINS COMMUNAUX (Régularisation)

Délibération n° 38/2023

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'une délibération en date du 15 février 2011, visée de la Préfecture le 4 avril 2011, a été prise par le conseil municipal de l'époque pour rétrocéder le chemin communal de la Moissonnière appartenant aux communes des Moutiers-en-Cinglais et de Croisilles, d'une contenance de 1a57ca, à :

- Mme GROULT Jacqueline (17ca)
- M Mme BREARD Gilles (45ca)
- M Mme VICTOR Bernard (95ca)

De plus, pour aliéner ce chemin, une enquête publique s'est déroulée du 24/02/2021 au 10/03/2021, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Le prix de vente était fixé à 3 euros le m², les frais géomètre et de notaire devaient être à la charge des futurs acquéreurs.

Madame le Maire informe que cette rétrocession n'a pas été réalisée, auprès du notaire, du cadastre..., seulement pour M Mme BREARD lors de la vente de leur maison.

M et Mme VICTOR Bernard étant décédés aujourd'hui, Mme MOREL (née VICTOR) Véronique, leur fille demande de régulariser cette vente en son nom.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'aliéner le chemin communal de la Moissonnière pour une contenance de 1a 57ca,
- Rétrocéder la partie du chemin communal de la Moissonnière appartenant à la commune de Croisilles à Mme MOREL (née VICTOR) Véronique pour une contenance de 95ca,
- Fixe le prix de vente à 3 €uros le m², les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- Autorise et mandate Madame le Maire à signer cette vente et tous les documents se rapportant à cette délibération.

CLOCHES DE L'EGLISE

Madame le Maire informe que la société BODET Campanaire a réalisé le contrôle technique annuel le 30/11/2023 des cloches de l'Eglise.

Suite à cette visite, plusieurs anomalies ont été constatées, à savoir :

- L'installation électrique n'est plus aux normes,
- Le moteur de tintement est à changer afin de retrouver toutes les sonneries,
- Les battants des cloches sont à changer avant d'endommager les cloches,
- Propose une mise en place d'une maintenance régulière (mis en place).

La société BODET a transmis un 1^{er} devis concernant le remplacement du moteur de tintement, celui-ci, s'élève à la somme de 1 554 € HT, soit 1 864.80 € TTC.

Deux autres devis sont attendus, le démarrage des travaux sera décidé après réception des 3 devis et recherche des possibles subventions.

ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES DE FAIBLE VALEUR

Délibération n° 39/2023

Sur proposition de notre décideur local de la trésorerie, Madame le Maire expose au conseil le nouveau décret en date du 29/06/2023 concernant l'admission en non-valeur des créances de faible valeur.

Pour constater l'irrécouvrabilité des créances, les assemblées délibérantes, qui disposent du pouvoir budgétaire, les admettent en non-valeur.

Cette mesure d'apurement d'ordre budgétaire et comptable ne s'oppose pas à l'exercice de poursuites ultérieures si le débiteur revient à meilleure fortune, mais s'insère dans l'exigence de sincérité des comptes portée à l'article 47-2 de la Constitution.

Afin de fluidifier la mise en œuvre de cette procédure pour les créances de faible montant et recentrer les travaux de l'assemblée sur les créances significatives, la loi autorise la délégation de la décision d'admission en non-valeur à l'exécutif local dans la limite d'un seuil.

Le décret n°2023-523 du 29/06/2023 :

- Fixe à 100 euros par créance le seuil au-delà duquel la délégation ne peut intervenir pour le maire,
- Précise que le maire rend compte de ses décisions à son assemblée délibérante au moyen d'un état listant les créances admises en non-valeur et les motifs ayant présidés à cette admission et tient à la disposition de cette dernière les pièces produites à l'appui de la demande d'admission en non-valeur présentée par le comptable public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner délégation au maire pour admettre en non-valeur les créances dont la valeur unitaire est inférieure à cent euros (100 €).

REMBOURSEMENT ACHAT DE NOEL

Délibération n° 40/2023

Madame le Maire fait part que des décorations et diverses fournitures ont été achetées pour les ateliers créatifs et pour Noël. Ces achats ont été effectués et payés par Madame BOUQUEREL Sophie, conseillère municipale à B&M, soit une dépense totale de 152.29 €.

Madame le Maire demande que l'on lui rembourse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- De rembourser la somme de 152.29 € à Madame BOUQUEREL Sophie,
- Autorise et mandate Madame le Maire à effectuer le remboursement.

ORGANISATION DES VŒUX

Les vœux de la mairie auront lieu le samedi 13 janvier 2024 à 16 heures à la salle polyvalente. Les thèmes abordés et les prises de parole des conseillers seront répartis. Une réunion de préparation sera prévue début janvier.

PROJETS 2024

Investissements

- o Aménagement carrefour, Route de Barbery
- o Parking, Place Barrass
- o Route du Moulin de Traspy
- o Panneaux Accès rue du Belvédère pour pompiers et voies sans issue
- o Parking vélos Espace d'activités J Pitel
- o Déménagement / reconstruction monument aux morts
- o Nouveau jeu d'enfants
- o Effacement lignes EDF : la Vallée/Courmeron/Pillière ?
- o Calvaire, rue de l'Eglise
- o Végétalisation parcours sportif

Réparations

- o Tampons
- o Eglise : Toiture et cloches
- o Toiture salle des pompes

Suivi

- o Station d'épuration : plan d'épandage eaux traitées / plan d'épandage boues
- o Pluvial : regards à rénover / habitants à prévenir
- o Éclairage nuit le long de RD (22h) et changement lampadaires plus de 30 ans pour LED (R30)

Études

- o Audit Eglise
- o Bilan et gestion ancien cimetière

- Relance CAUE / voir DDTM

Divers

- Avaloir - route de Thury-Harcourt
- Arbre / haie à couper haut Breuil
- Terre-plein à réparer sur RD dans le Bourg
- Aménagement paysager (lotissement...)
- Travaux et grand nettoyage salle municipale
- Bilan friches et bâtiments en déshérence

BULLETIN MUNICIPAL

Le bulletin municipal est cours de rédaction. Tous les articles ou photos sont les bienvenus.

COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

- SIS de la Suisse Normande : la réunion programmée a été annulée, pas le quorum. Il sera demandé au SIS de nous envoyer les procès-verbaux.
- CCCSN : Commission Finances : depuis la dernière commission, il y a eu une diminution des dus de la cantine.
- SI Voirie Cinglais : la prime pouvoir d'achat sera attribuée aux agents.

QUESTIONS DIVERSES

- **SELF SIGNAL - Délibération n° 41/2023 - Achat potelets** : Madame le Maire présente le devis de Self Signal pour l'achat de 6 potelets et une plaque de numéro de maison, le coût du devis est de 517.47 € HT, soit 620.96 € TTC.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :
 - D'accepter le devis ci-dessus de Self Signal,
 - Autorise et mandate Madame le Maire ou son adjoint à le signer.
- **Information** : Un trou est en formation et est dangereux sur la route (RD562), l'ARD sera de nouveau averti.

En l'absence d'autres questions, la séance du Conseil municipal est clôturée à 21 h 42.

Le Maire,
MAILLOUX Elisabeth

La Secrétaire,
LEPAUVRE Pascale